



Date de convocation : mercredi 10 novembre 2021


Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

**Date et lieu d'affichage : mardi 23 novembre 2021
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard — Le Mans**

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le 
ID : 072-200078426-20211118-20211118_1POM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du jeudi 18 novembre 2021
POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 10 novembre 2021 pour la séance du jeudi 18 novembre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Madame LEBALLEUR Isabelle, maire de PRUILLE-SUR-SARTHE, à la nouvelle salle du conseil municipal.

Etaient présents :

Pour CDG 72 : Mme RIVRON Véronique — 1 présente et 1 voix

Pour GB : MM. LATIMIER Martial, PIGNE André — 2 présents et 2 voix

Pour LMM : Mme LEBALLEUR Isabelle M. LE FOLL Stéphane — 2 présents et 2 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique — 1 présente et 1 voix

Pour SEM : MM. HERVE Yves-Marie — 1 présents et 1 voix

Pour VDS : M. FRANCO Emmanuel — 1 présent et 1 voix

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie — 1 présente et 1 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : M. LE MENER Dominique

Pour MCS : M. VAVASSEUR Maurice

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, M. GOUHIER Sébastien

Pour 4CPS : M. GUYOMARD Patrice

Madame LEBALLEUR Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Séance du 18 novembre 2021

N°20211118_1PoM

RAPPORTEUR : Monsieur Franck BRETEAU

OBJET : Adhésion du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe à l'association AVERE'OUEST

Monsieur le Vice-Président propose au Bureau Syndical d'approuver et de valider l'adhésion du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe à l'association AVERE'OUEST de loi 1901.

Cette adhésion s'inscrit en lien avec le service de mobilité électrique Mouv'nGo et fait suite à la participation du Pôle métropolitain à la création de l'association AVERE'OUEST. A ce titre, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe est considéré comme membre fondateur de l'association AVERE'OUEST.

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'association AVERE'OUEST a pour objet de promouvoir la mobilité électrique et de fédérer les initiatives autour de l'électromobilité en régions Bretagne et Pays de la Loire à savoir notamment :

- ▶ Bâtir et mettre en œuvre une politique volontariste et ambitieuse et un plan d'actions opérationnel de promotion du développement de la mobilité électrique,
- ▶ Réunir les acteurs de l'électromobilité et toutes les parties prenantes susceptibles d'être intéressés par le sujet en régions Bretagne et Pays de la Loire pour disposer d'un lieu pérenne d'échanges, de rencontres, et de constructions d'actions,
- ▶ Identifier et faire connaître les bonnes remarques et expériences remarquables,
- ▶ Favoriser l'innovation et la création de nouveaux services autour de la mobilité électrique pour les véhicules automobiles, bus, camions mais aussi vélos, scooters, trottinettes électriques, gyropodes et mono-roues électriques, et plus généralement les nouvelles mobilités.

L'association AVERE'OUEST vise à faciliter le développement et l'usage pertinent de la mobilité électrique par l'interopérabilité des modes de transport entre eux, l'implantation des infrastructures de recharge et le développement des services.

A compter de 2021, tous les membres de l'association AVERE'OUEST doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à 750 € (TVA non applicable) : elle est destinée à assurer le bon fonctionnement de l'association.

En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :

- **VALIDER** l'adhésion du Pôle métropolitain à l'association AVERE'OUEST,
- **APPROUVER** les dépenses portées par le Pôle métropolitain,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents liés à cette décision.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL